



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-neuf heure, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13
Présents : 10
Absents représentés : 2
Voitants : 12

Date de convocation : 03/04/2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme BEELS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme BÉDU, Mme ETIENNE, M. DE SOUSA Pierre José

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme VALLET donne pouvoir à Mme JODIN
M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

ÉTAIT ABSENT :

M. VOISIN

Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

N° 2025-01 – FINANCES - VOYAGE INTERNATIONNAL : DETERMINATION DES TARIFS 2025 AFFERENTS AUX SORTIES INTERGÉNÉRATIONNELLES ORGANISÉES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget de l'exercice,

CONSIDERANT la volonté du CCAS de valoriser le rôle des seniors dans la société et de véhiculer auprès des jeunes une image positive du vieillissement,

CONSIDERANT la proposition de la commission Actions sociales – Affaires scolaires et périscolaires – Petite enfance – Jeunesse du 25 mars 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer la participation financière des participants au voyage organisé par le CCAS à BERCK, en fonction des tarifs accordés par les prestataires,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE deux tarifs :

- 15 € pour les enfants de plus de 12 ans et adultes ;
- 10 € pour les enfants de moins de 12 ans.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou sa Vice-Présidente à signer tout acte afférent à cette affaire,

DIT que les recettes occasionnées seront inscrites au budget du CCAS de l'exercice concerné.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 9 avril 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Arnaud BRUNET



Président du CCAS